

Le

19 MAI 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT ZA DE KOAD YEN,
RUE FULGENCE BIENVENUE,
DU 18 MAI AU 05 JUILLET 2026, DE 08H00 A 18H00**

SG/RM 65 – 05/26

Le maire de Bégard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement ZA de Koad Yen, rue Fulgence Bienvenue, du 18 mai au 05 juillet 2026, pour des travaux de repérage d'amiante sur enrobé.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par feux tricolores du 18 mai au 05 juillet 2026, ZA de Koad Yen, rue Fulgence Bienvenue, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise ADX NORMANDIE de Dardilly (69), qui réalise ces travaux, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp Paimpol Agglomération,
- L'entreprise ADX NORMANDIE.

Le Maire



Jules HENRI

BEGARD